

Les IA – IPR d'EPS,  
Marie-Noëlle Humbert, Thierry Dupont

à

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

S/C

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

Rectorat

Inspection Pédagogique  
Régionale

Education physique et sportive

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**Objet : lettre de rentrée destinée aux enseignants d'EPS de l'académie de Reims**

**Référence : EPS10/11/IPR/03**

Nous vous souhaitons d'abord une bonne rentrée dans l'académie et profitons de ce nouvel exercice de travail commun pour vous confirmer nos priorités dans la mise en œuvre de l'EPS dans l'académie, déjà précisées l'an dernier. Elles se concentrent toujours sur trois thèmes majeurs :

- L'accompagnement des équipes EPS des établissements dans l'exercice de leur mission disciplinaire, lié aux orientations nationales et académiques.
- L'usage des TICE en EPS, pour mieux communiquer, transmettre les informations mais aussi apporter de nouvelles solutions pédagogiques.
- Les visites d'inspections.

**Pour accéder aux éléments complets d'information technique, vous devez consulter la page : <http://www.ac-reims.fr/datice/eps/ipr/recommandations.pdf> sur le site internet EPS de l'académie**

Si la définition de cette politique est de notre ressort, en lien avec le projet académique arrêté par Monsieur le Recteur, nous avons choisi d'appuyer son impulsion sur le travail de plusieurs groupes académiques, toujours composés avec des enseignants d'EPS, mais élargis à d'autres acteurs, en fonction des besoins identifiés. Les personnes impliquées ont en charge des tâches de réflexion, de production, d'accompagnement des équipes d'EPS des établissements et d'encadrement d'actions de formation continue. C'est maintenant le travail réalisé avec ces différents groupes académiques que nous allons développer.

## **1. L'accompagnement de la mise en œuvre des programmes d'EPS**

La rénovation des programmes est maintenant complète avec la parution des textes pour le lycée général et technologique au Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010. Les acquisitions attendues des élèves sont maintenant définies pour tous les niveaux de scolarité, avec une terminologie homogène qui va faciliter la continuité des apprentissages. La mise en œuvre de ces nouveaux programmes s'accompagne d'un ajustement nécessaire des projets pédagogiques d'EPS. Les groupes de travail pour le collège et le lycée

professionnel ont à ce titre produit un cadre d'écriture de projet simplifié transmis à chaque équipe EPS et le groupe pour le lycée général et technologique doit prochainement réaliser aussi cet outil. Les collèges vont devoir effectuer en ce début d'année scolaire la saisie de leur projet sur le portail internet EPSETAB. Cette étape importante dans la communication des projets disciplinaires sera suivie au plus tard à la rentrée suivante par la même opération pour les lycées professionnels, généraux et technologiques.

## **2. Le suivi de l'activité des Associations Sportives**

Un groupe dans chaque département, composé d'un IA-IPR, du chargé de mission EPS, du directeur départemental UNSS, de chefs d'établissement, de coordonnateurs de district et d'enseignants animateurs d'AS, a travaillé en fin d'année scolaire dernière sur des outils et une procédure pour le suivi et l'accompagnement de l'activité des AS. Ils seront présentés lors des assemblées générales UNSS de rentrée et utilisés dès cette année scolaire.

Nous tenons à souligner au titre du fonctionnement des AS les déclarations encourageantes du Ministre de l'Education Nationale qui réaffirme toute l'importance de l'association sportive, comme élément fédérateur et moteur de l'animation et de la vie de l'établissement, mais aussi comme véritable outil au service de la réussite des élèves. Ces déclarations s'accompagnent de mesures concrètes pour cette rentrée :

- Création d'une journée du sport scolaire le 22 septembre
- Parution d'une circulaire relative au développement du sport scolaire au Bulletin officiel n°31 du 2 septembre 2010 : elle ambitionne en particulier le doublement dans les trois ans du nombre de licenciés collégiens et lycéens à l'UNSS. Elle place également l'AS comme élément moteur dans la conduite des actions visant à créer de nouveaux temps de pratique physique et sportive dans les établissements, au travers l'accompagnement éducatif ou les expérimentations sur un nouvel aménagement du temps scolaire.

Nous tenons d'ailleurs à souligner que ce développement de l'activité des AS, s'il doit s'appuyer sur l'encadrement des enseignants d'EPS, devra sûrement passer par la participation d'autres acteurs de l'établissement, mais aussi du tissu sportif associatif local. La réussite de ces partenariats sera conditionnée par la bonne définition et le suivi du projet d'intervention, sous le pilotage des enseignants d'EPS qui devront montrer à ce titre leur compétence et présence incontournables.

## **3. La pratique de l'EPS pour tous les élèves**

La mission académique « sport et santé » qui concerne tout particulièrement le champ de l'EPS définit comme grande priorité l'accès à la pratique physique et sportive pour tous les élèves, y compris ceux qui sont en difficulté, en situation d'inaptitude partielle ou de handicap. L'enjeu est bien de permettre la participation du plus grand nombre au cours d'EPS obligatoire et au besoin d'en adapter le contenu aux difficultés et inaptitudes.

Le groupe académique « EPS adaptée », composé d'enseignants d'EPS et d'acteurs du secteur de la santé scolaire mais aussi libérale, est le moteur de ce travail où beaucoup de chemin reste à parcourir. L'illustration la plus récente des difficultés à surmonter est bien le taux de candidates dispensées de l'épreuve d'EPS du Baccalauréat Professionnel, en forte augmentation à 10%.

Nous soulignons aussi le travail réalisé par un autre groupe académique « bien bouger, bien manger » sur la nécessaire liaison entre éducation physique et nutritionnelle pour construire et préserver une « bonne santé », qui se traduira très prochainement par la mise à disposition des établissements d'un guide pour la réalisation d'actions liées au « bien bouger bien manger ».

## **4. L'usage des TICE**

Nous sommes convaincus que l'usage des TICE présente un réel intérêt pour l'EPS et qu'il faut continuer à le développer dans des domaines où il apporte une valeur ajoutée à la pratique existante. Un nouveau groupe de travail « usage des TICE en EPS », composé

d'enseignants d'EPS autour du noyau des animateurs du DATICE, aidera à progresser dans ce domaine, selon les axes prioritaires suivants :

✓ L'information :

Elle est disponible en permanence pour les acteurs de l'EPS de l'académie et regroupée sur le site EPS administré par les enseignants d'EPS du Datice. Il est accessible à l'adresse <http://www.ac-reims.fr/datice/eps>.

Nous transmettons les informations ponctuelles relatives à l'EPS par courrier électronique exclusivement à destination des adresses « ac-reims » des établissements ou des enseignants. Vous devez donc **impérativement** consulter au quotidien votre boîte aux lettres électronique professionnelle (un tutoriel d'aide au paramétrage de sa messagerie pour utiliser plusieurs comptes est consultable : <http://www.ac-reims.fr/datice/eps/enseignant/tutoriels/thunderbird/thunderbird.html>)

✓ La communication :

Les échanges entre les IA-IPR et les enseignants se fera donc prioritairement par courrier électronique, avec une copie adressée au chef d'établissement.

**Pour les questions qui demandent un échange, les chargés de mission EPS des inspections académiques restent vos relais privilégiés, de part leur compétence et leur proximité. Les moyens limités dédiés à l'exercice de cette mission dans l'Aube entraîne néanmoins des limites de disponibilité qui est recentrée sur l'organisation de l'EPS aux examens, le contrôle de conformité des emplois du temps et les relations avec les collectivités . L'assistance au quotidien des établissements sur d'autres thèmes ne sera donc plus assurée par le chargé de mission EPS dans l'Aube et fera l'objet d'une sollicitation directe des IA-IPR, par courrier électronique sous couvert du chef d'établissement.**

Pour plus de précisions, les références et les missions de l'ensemble des personnes ressources académiques sont disponibles à l'adresse :

<http://www.ac-reims.fr/datice/eps/ipr/organigramme.pdf>

Le nouvel espace de communication internet entre les IA-IPR d'EPS et les enseignants « EPSETAB » est maintenant pleinement opérationnel et permet déjà la saisie des projets d'AS, celle des emplois du temps et à cette rentrée, celle des projets d'EPS des collèges. Outre le recueil et la synthèse d'informations sur la mise en œuvre de l'EPS dans l'académie, cet outil permettra une analyse qualitative des données afin de conseiller et d'accompagner au mieux les établissements.

Un forum d'échange sur l'EPS dans l'académie est également disponible pour compléter l'offre de communication entre les acteurs de la discipline. Il est malheureusement sous utilisé alors qu'il présente pourtant l'intérêt majeur de permettre d'offrir à l'ensemble des enseignants les réponses aux questions individuelles.

Ces usages numériques pour l'information et la communication en EPS sont résumés à l'adresse : <http://www.ac-reims.fr/datice/eps/ipr/tice.pdf>

✓ La pratique pédagogique :

L'académie se montre particulièrement dynamique et innovante dans l'utilisation des TICE sur ce point et nous remercions tout particulièrement les acteurs impliqués. Vous pouvez consulter la rubrique « TICE et EPS » du Datice

[http://www.ac-reims.fr/datice/eps/tice\\_eps/pedaticeeps.htm](http://www.ac-reims.fr/datice/eps/tice_eps/pedaticeeps.htm) qui regroupe les documents de référence. Vous y trouverez en particulier le bilan des deux expérimentations menées, en partenariat avec l'UFR STAPS de Reims, dans les collèges La Rochotte de Chaumont et Paul Langevin de Sainte Savine où l'objectif était d'améliorer, par l'intégration des TICE, la régulation de l'apprentissage dans

l'enseignement de la gymnastique et de l'escalade, sans nuire au temps de pratique des élèves.

## 5. Point sur les visites d'inspection

Pour préciser le document en ligne « la visite d'inspection », consultable à l'adresse <http://www.ac-reims.fr/datice/eps/ipr/visite-inspection.pdf> , nous maintenons les deux priorités fortes fixées en matière d'inspection des enseignants :

- Accompagner le début de carrière par des visites pendant la première année de titularisation et au cinquième échelon. Il s'agit d'apporter le plus tôt possible aux jeunes professeurs un diagnostic sur leur pratique professionnelle, de les conseiller et d'évaluer les progrès réalisés.
- Porter une attention très particulière dans nos visites d'inspection sur la mise en œuvre de contenus d'enseignement et d'une régulation différenciés, en fonction des comportements observés chez les pratiquants. Cette priorité pédagogique est la condition nécessaire au progrès de tous les élèves, afin d'atteindre les objectifs fixés par les programmes. Ce thème restera d'ailleurs une des priorités du contenu des actions de formation continue du plan académique de formation qui représente un lieu privilégié, comme la préparation des concours internes de recrutement, pour dynamiser son parcours professionnel.

Nous vous précisons également que nous nous efforcerons de conduire à l'occasion de chaque visite d'inspection, une réunion de l'équipe EPS de l'établissement, afin d'accompagner au mieux la mise en œuvre de nos recommandations.

Nous tenons aussi à vous signaler le départ pour une retraite bien méritée de Claude Morel et le remercier pour toute son implication au service de l'académie. Ses missions d'inspection seront d'ailleurs reprises et partagées entre les chargés de missions départementaux.

Pour conclure, à l'abord de cette nouvelle année scolaire, nous vous adressons à tous, y compris les nouveaux arrivants dans notre belle Académie, nos encouragements pour assurer avec nous la mise en œuvre d'une EPS au service de la réussite de tous les élèves.



Marie – Noëlle Humbert



Thierry Dupont